



Paris, le 22 août 2012

Le Gouvernement engage le changement pour les habitants de nos quartiers

Plus de huit millions de nos concitoyens habitant les quartiers de la politique de la ville sont confrontés au quotidien à des inégalités persistantes. Les politiques conduites depuis 10 ans n'ont pas permis de les réduire comme l'a récemment relevé la Cour des Comptes.

Ainsi, dans les zones urbaines sensibles, le taux de chômage est au double de la moyenne nationale ; un habitant sur trois vit sous le seuil de pauvreté ; un habitant sur quatre renonce à des soins pour raisons financières ; les jeunes y sont encore plus qu'ailleurs victimes de discriminations.

Cette situation n'est pas tolérable. Elle engage l'ensemble du Gouvernement au service de l'égalité républicaine et de l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers défavorisés.

François Lamy, ministre délégué à la ville auprès de la ministre de l'égalité des territoires et du logement, a présenté les orientations de la nouvelle étape de la politique de la ville.

Il s'agit dans l'immédiat de mobiliser de manière effective les moyens de droit commun de l'Etat :

- la création des zones de sécurité prioritaire inscrira dans la durée une action de sécurité fidélinisée et partenariale, aussi bien préventive que particulièrement ferme vis-à-vis des auteurs de troubles ;
- les emplois d'avenir seront mis en place dès le 1^{er} janvier 2013, prioritairement à destination des jeunes des quartiers populaires ;
- les créations de postes dans l'Education nationale, dès la rentrée 2012, viendront soutenir la réussite éducative des enfants des quartiers ;
- la banque publique d'investissement développera une stratégie spécifique dédiée à la création d'entreprises dans les quartiers ;
- une première expérimentation des « emplois francs » sera réalisée.

Au-delà, plusieurs initiatives seront conduites dans les prochains mois :

- la réforme de « la géographie prioritaire de la politique de la ville », repoussée par la majorité sortante, sera menée à bien au premier semestre 2013 pour simplifier les zonages et concentrer les interventions publiques sur les territoires qui en ont le plus besoin, en métropole et dans les outre-mers. Ces territoires prioritaires bénéficieront du renforcement des outils de péréquation financière.
- une nouvelle génération de contrats intégrera les projets de rénovation urbaine, les actions de cohésion sociale et les politiques de droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales, pour définir un véritable projet de territoires. Dans un cadre intercommunal, sous la coordination du préfet et du maire et/ou du président de l'intercommunalité, il est appelé à être signé également par le conseil régional, le conseil général, la caisse d'allocation familiale, l'agence régionale de santé, Pôle emploi, etc. Les habitants y seront associés.
- le Gouvernement mènera à bien le programme national de rénovation urbaine, qui n'est aujourd'hui qu'à la moitié de sa réalisation. Son évaluation ouvrira la voie à une nouvelle génération d'opérations de renouvellement urbain, conformément aux engagements présidentiels, qui comporteront des objectifs de mixité sociale et fonctionnelle, ainsi que de désenclavement des quartiers.

Entre octobre et décembre 2012, le ministre délégué à la ville animera une concertation opérationnelle sur cette nouvelle étape de la politique de la ville. Les conclusions seront tirées par le Premier ministre lors d'un comité interministériel des villes début 2013 et feront l'objet d'un projet de loi.

Parallèlement, des conventions seront passées avant la fin de l'année entre le ministère de la ville et tous les ministères concernés pour fixer les objectifs et les engagements financiers de la mobilisation dans leurs domaines de compétence (emploi, éducation, sécurité, santé, jeunesse, etc.).

Le Gouvernement engage le changement pour les habitants de nos quartiers.

Contact service presse : 01 44 49 89 12
Mail : chloe.prompt@territoires.gouv.fr